



République Française  
Département : ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement : Saint-Malo  
MINIHIC SUR RANCE - Commune

## Procès verbal

### conseil municipal du 24 mars 2025

Le lundi 24 mars 2025 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Sylvie SARDIN.

Secrétaire de la séance : Jean-Marc DUVAL

**Présents** : Sylvie SARDIN, Jean-Marc DUVAL, Daniel TURMEL, Patricia ALLEE, Réginald ROBIN, Marc HENRY, Eliane HERGNO, Christelle LHOTELIER, Mathieu DABROWSKI, Hélène LE BOUHELLEC-SEVIN, Catherine LEPOIZAT, Laurence HOUZE-ROZE, Christophe DOUET

**Représentés** : Vanessa BOULANGER représentée par Eliane HERGNO, Jérôme DULOMPONT représenté par Christelle LHOTELIER

**Absents et excusés** :

#### Ordre du jour :

- Validation du PV du conseil du 6 janvier 2025

#### **Finances**

##### *Commune*

- Compte Financier Unique 2024
- Affectation du résultat 2024
- Vote du taux imposition 2025
- Budget primitif 2025
- Versement subvention CCAS
- Versement subventions aux associations
- Choix d'un tracteur tondeuse

##### *Camping*

- Compte Financier Unique 2024
- Budget primitif 2025

##### *Plaisance*

- Compte Financier Unique 2024
- Budget primitif 2025

#### **Elus**

- Formation des élus

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025

Date de réception de l'AR: 23/05/2025

035-213501810-DE\_2025\_018-DE

A G E D I

## Délibérations du conseil :

### **DE\_2025\_005 : Validation du procès-verbal du 6 février 2025**

Mme SARDIN soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 février 2025

Madame LEPOIZAT demande que soit rajouté dans le PV un complément d'information, à savoir la phrase suivante :

*"Le poste d'adjoint à l'éducation est nécessaire et important auprès de la population et des partenaires"*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 février 2025 en prenant en compte la demande de modification de Mme LEPOIZAT.

Pour : 15                      Contre : 0    Abstention : 0

*Discussion :*

*Mme LEPOIZAT : le poste d'adjoint à l'éducation manque auprès de la population et des partenaires. Les parents sont-ils informés du départ de Mme BOULANGER ? Certains courriers arrivent aux parents d'élèves sans que nous en soyons informés.*

*Mme HOUZE ROZE : Nous avons appris qu'une convention a été signée avec un agriculteur de la commune pour l'entretien d'un chemin communal servant d'accès à son terrain. Parfois des associations nettoient les chemins avant leurs manifestations, propose-t-on des contrats de bénévolat ? les élus au minimum auraient dû être informés de ce contrat qui date de fin décembre et qui sert des intérêts privés à savoir les vôtres et ceux de votre époux. De nombreux habitants nous sollicitent régulièrement pour aider à l'entretien et à la remise en état des chemins et du petit patrimoine, jamais vous n'avez proposé d'actions similaires.*

*Mme SARDIN : Je ne pense pas que ces éléments doivent faire l'objet d'un démarrage de conseil municipal et vous invite à reposer vos questions en fin de conseil, d'autant que nous ne pouvons rajouter d'élément non partagé en commission. L'idée aujourd'hui est bien d'approuver le procès-verbal. Nous donnerons réponse à vos questions lors de la prochaine commission d'urbanisme, mercredi prochain.*

### **DE\_2025\_006 : Vote du compte financier unique (CFU) de la commune - 2024**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 de la Commune ,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le *compte de résultat* synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025  
Date de réception de l'AR: 23/05/2025  
035-213501810-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense	1 045 504.15 €
Recettes	1 265 032.68 €
Résultat de l'exercice	228 402.16 € (CDE inclus)
Excédent/déficit antérieur reporté	100 000.00 €
Résultat de fonctionnement	<b>328 402.16 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense	660 306.98 €
Recettes	766 897.03 €
Résultat de l'exercice	106 590.05 €
Excédent/déficit antérieur reporté	304 466.62 €
Résultat d'investissement	<b>411 056.67 €</b>

## ENSEMBLE

Dépense	1 705 811.13 €
Recettes	2 040 803.34 € (CDE inclus)
Excédent/déficit antérieur reporté	404 466.62 €
Résultat de l'exercice	<b>739 458.83 €</b>

## RESTES A REALISER

Dépense	107 821.32 €
Recettes	/
Résultat cumulé	<b>622 763.88 €</b>

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Madame Le Maire, Sylvie SARDIN, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme Eliane HERGNO, conseillère déléguée aux finances, pour permettre à l'assemblée de voter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** à 11 voix pour et 3 voix contre (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE-ROZE, M. DOUET) le Compte Financier Unique 2024 du budget principal

**DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 12

Contre : 3 Abstention : 0

*Discussion :*

Mme HERGO et Mme SARDIN présentent le résultat section par section et abordent les dépenses de personnel ainsi que l'absentéisme qui reste très faible par rapport aux communes de même taille.

M. DOUET : La voirie du Clos Redier a-t-elle été payé en 2024 ?

Mme SARDIN : Oui, sauf un morceau de voirie non terminée, la sortie vers la rue du Chêne Hubi.

M. DUVAL : le fond de forme a été réalisé.

M. HENRY : il y a eu deux accidents de travail, était-ce sur le temps de travail ou sur le temps de trajet ?

Il y a eu 2 accidents de travail dont un sur le temps de trajet et un accident sans arrêt.

Mme LEPOIZAT : je vous remercie de cette présentation qu'on aurait pu avoir avant y compris concernant l'absentéisme, Il aurait été intéressant de permettre une comparaison avec les autres communes de l'agglo.

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025

Date de réception de l'AR: 23/05/2025

035-213501810-DE\_2025\_018-DE

A G E D I

Mme SARDIN : pas de comparaison possible puisque les budgets n'ont pas encore été votés. Certains comparatifs peuvent être intéressants par exemple avec la ccce.

Mme LEPOIZAT, pour la population c'est toujours intéressant.

M. DOUET : pourrait-on avoir le taux d'endettement ?

Mme SARDIN : oui, il va être évoqué tout à l'heure.

Mme HOUZE ROZE : il était évoqué à juste titre les économies de fonctionnement à faire et je trouve, à nouveau, qu'il est dommage d'avoir continué à verser les indemnités d'élus à un adjoint qui n'était pas présent depuis plusieurs mois. C'est quand on en a parlé que ça a commencé à bouger.

Mme SARDIN : je ne peux pas vous laisser dire cela puisque Mme BOULANGER était présente à nos réunions du lundi. Le travail qui est fait, vous n'êtes pas là pour le voir puisqu'il est fait notamment pour la gazette. Le décalage entre le moment où elle a démissionné et le moment où l'indemnité a arrêté d'être versée est dû au délai de réponse du Préfet.

Mme HOUZE-ROZE : c'est toujours la même réponse qui nous est faite.

Mme SARDIN : Les présences des élus aux réunions sont documentées.

M. DOUET : nous votons en cohérence avec le budget 2024 que nous n'avions pas voté.

## **DE 2025\_007 : Affectation du résultat 2024**

Le conseil municipal après avoir approuvé le Compte Financier Unique l'exercice 2024 ce même jour, Constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement : 219 528.53 €
- Un excédent reporté de : 100 000€
- Une réintégration des actifs suite à la clôture de la caisse des écoles : 8 873.63 €
- **Soit excédent de fonctionnement cumulé de : 328 402.16 €**
- Un excédent d'investissement de : 106 590.05 €
- Un excédent reporté de : 304 466.62 €
- **Soit un excédent d'investissement cumulé de : 411 056.67 €**

Après en avoir délibéré à 12 voix pour et 3 voix contre (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE-ROZE, M. DOUET) le conseil municipal

**DECIDE** d'affecter sur l'exercice 2025, le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

- Compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé : 219 529.16 €
- Compte 002, excédent reporté en fonctionnement : 108 873.00 €

Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

Discussion :

Mme SARDIN : 219 000 € dégagé de la section de fonctionnement pour l'investissement, ce sont des économies faites en fonctionnement sans pour autant altérer la qualité de service pour nos habitants.

Mme LEPOIZAT : qualité de service aux habitants . Impossible de le savoir puisqu'aucune commission avec les habitants n'est organisée. D'autres dépenses et services de proximité auraient pu être développés,

Mme SARDIN : quelles dépenses par exemple ?

Mme LEPOIZAT : je n'en sais rien mais il n'y a pas d'analyse, on n'a pas connaissance des coûts et des dépenses analytiques qu'il y a par secteur. Comme le coût/élève ?

Pas de concertation, pas de commission éducation.

Mme SARDIN : Le coût élève est conditionné par les projets, différents chaque année, les coûts de restauration qui ont fortement évolué en 2024.

Mme LEPOIZAT : concernant le bio, on aurait pu accélérer l'augmentation de la part de bio dans la restauration scolaire, faire un choix politique commun.

Mme HERGNO : nous sommes déjà à 40% bio, le maximum proposé par RESTORIA.

Mme SARDIN : on est déjà en avance sur la loi Egalim, on peut toujours faire mieux mais ça veut dire plus de dépenses pour la commune et pour les familles. On avance toujours avec l'accord des parents parce que le reste à charge est important et les familles participent. 40 % bio, c'est déjà plus que beaucoup de communes autour de nous.

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025

Date de réception de l'AR: 23/05/2025

035-213501810-DE\_2025\_018-DE

A G E D I

## **DE 2025\_008 : Fixation des taux d'imposition 2025**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Au vue de la hausse passée l'année précédente, Madame le Maire propose de maintenir les taux 2024.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**FIXE** les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **35.02 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **50.75 %**
- taxe d'habitation (TH) : **13.50 %**

**CHARGE Madame le Maire**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision

*Pour : 15*

*Contre : 0    Abstention : 0*

*Discussion :*

*Mme SARDIN : on conserve les taux 2024, cette année pas d'augmentation. Reste juste l'augmentation des bases faites par l'Etat.*

*M. DOUET : en 2024, pour les impôts directs locaux on a un prévisionnel de 804 000 et un réalisé de 780 000 alors qu'il y avait eu une augmentation*

*Mme SARDIN : il y a 20 000 € reversé à l'Etat à cause du coefficient correcteur qu'on ne connaissait pas lorsqu'on a préparé le budget en commission. On reçoit l'état 1259 très tard*

## **DE 2025\_009 : Budget primitif 2025 - commune**

Mme SARDIN, Maire, présente ce budget principal qui s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement est équilibrée à **1 360 800.00 €** en dépenses et en recettes (dont l'excédent reporté).
- La section d'investissement est équilibrée à **1 491 682.43 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 voix contre (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE-ROZE, M. DOUET)

**ADOpte** le budget primitif 2025 qui s'équilibre comme ci-dessus

*Pour : 12*

*Contre : 3    Abstention : 0*

*Discussion :*

*Mme HOUZE-ROZE : La Communauté de Communes Côte d'Emeraude a-t-elle prévu dans son budget l'entretien des commerces dont elle est propriétaire ?*

*Mme SARDIN : C'est un sujet important. L'ancien président avait l'intention de vendre ces commerces. Avec notre nouvelle présidente, nous allons aborder cette question dès vendredi. Ce sujet retient toute notre attention.*

Date de réception de l'AR: 23/05/2025  
Date de réception de l'AR: 23/05/2025  
035-213501810-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I

Mme LEPOIZAT : Et concernant la piste cyclable ?

Mme SARDIN : Le projet de piste cyclable entre Le Minihic et La Richardais est toujours à l'étude par la CCCE. Nous n'avons pas encore de point d'avancement précis.

Mme LEPOIZAT : Quelle est l'implication de la commune sur ce sujet ? Quelle prise en charge est prévue ?

Mme SARDIN : L'idée est que la liaison Le Minihic/La Richardais soit entièrement prise en charge par la Communauté de Communes Côte d'Emeraude.

Mme LEPOIZAT : Et pour les pistes cyclables internes à la ville ?

Mme SARDIN : Cela n'a pas encore été décidé. Nous aborderons cette question lors des nouvelles voiries que nous allons réaliser. Les associations de vélo ne sont pas forcément favorables aux marquages au sol, surtout sur des voiries étroites. Nous allons réfléchir à des solutions garantissant la sécurité.

Mme HOUZE-ROZE : C'est intéressant de profiter de ce coup de pouce inattendu pour améliorer ces projets.

Mme SARDIN : Tout à fait, ce n'est pas venu tout seul. Plusieurs d'entre nous ont fait des demandes pour une meilleure utilisation des fonds de la communauté de communes.

M. DUVAL : Notamment sur la mobilité ! Il est prévu une navette gratuite pendant un an entre Le Minihic et Dinard, débutant en juillet, avec plusieurs arrêts prévus, dont deux points de départ au Minihic.

Mme HOUZE-ROZE : C'est dommage que tous ces projets se décident en fin de mandat.

Mme SARDIN : Le temps de maturation d'un projet par la Communauté de Communes Côte d'Emeraude est très long. On finit par être entendu, mais cela prend du temps, surtout pour les projets de transport qui nécessitent plus d'un an d'étude.

M. DOUET : Je vais faire un petit aparté. Concernant la voirie, même si nous avons 60 000 € d'aide, ce qui n'est pas rien, le budget 2024 annonçait 120 000 € pour la voirie, et aujourd'hui, seulement 80 000 € sont prévus. Il y a une nette diminution au niveau de la voirie. J'ai évoqué à de nombreuses reprises la rue du Moulin de Garel, qui aurait pu être la troisième route à réaliser, mais avec 20 000 €, peu de chances de la réaliser. De même, les rues du Haut Bignon et du Révérend Père Lebreton ne sont pas près d'être faites. Ce sont des rues qui étaient listées en début de mandat. Alors que l'impasse du Clos Mervin n'est pas prioritaire et est compliquée à réaliser.

M. DUVAL : Nous tenons simplement un engagement pris par le mandat précédent, à savoir reprendre et refaire l'impasse du Clos Mervin.

Mme SARDIN : La route est longue pour refaire toutes les voiries, et nous ne pouvons pas nous concentrer uniquement sur cela. Nous avons également le projet de la boulangerie, sollicité par les habitants, qui permettra de rénover la poste, de créer des logements et de répondre aux obligations de rénovation des bâtiments publics pour diminuer les gaz à effet de serre. C'est pour cette raison que nous avons réussi à obtenir des financements publics importants. Tous les élus aimeraient en faire plus mais dans le choix de la réparation des investissements, on ne peut pas se limiter à de la voirie.

M. DOUET : Je comprends bien que nous ne pouvons pas nous concentrer uniquement sur la voirie, mais les efforts actuels me semblent insuffisants. Par exemple, pour les bâtiments publics, nous allons repeindre la bibliothèque, mais les ouvertures de la salle des fêtes doivent être fermées avec des tendeurs. Je sais que l'argent ne pousse pas sur les arbres, mais...

Mme SARDIN : Le budget de la commune dépend des dotations de l'État, qui sont en baisse, et des impôts des habitants. Nous devons faire des choix et définir nos priorités en tant qu'élus. Le projet de rénovation de la boulangerie, initié sous l'ancien mandat, fait partie de ces priorités que nous assumons.

M. DOUET : Cette réponse ne me satisfait pas.

M. HENRY : En parlant de la rue du Haut Bignon, l'une des plus grandes de la commune, l'effacement du réseau a été réalisé. Des habitants m'ont interpellé à propos des tracés au sol sur les lots. Cela signifie-t-il que la rue va être rouverte ? Les gens s'attendaient à ce que l'enrobé soit fait.

M. TURMEL : Ces tracés concernent les branchements pour les trois lots constructibles prévus.

Mme SARDIN : La partie restante pour la rue du Haut Bignon concerne l'enrobé, ce qui représente un investissement important.

M. TURMEL : Environ 130 000 € pour 500 mètres linéaires.

Mme LEPOIZAT : La gestion d'une commune ne se fait pas sur un seul mandat. Ce qui est regrettable, c'est l'absence de travail prospectif et de programmation. Il est crucial d'avoir une vision globale et des projets prêts à être mis en œuvre. Pleurtuit, par exemple, a déjà proposé un projet de centre de loisirs pour répondre au fonds de concours de la communauté de communes, car ils étaient prêts et avaient travaillé en amont. Nous, en revanche, n'avons pas de dossier prêt.

Mme SARDIN : Pleurtuit dispose de plus d'agents pour préparer ces dossiers.

Mme LEPOIZAT : Les dossiers stratégiques sont décidés par les élus.

Mme ALLEE : Ce sont les agents qui montent les dossiers, pas les élus.

Mme SARDIN : Chaque année, nous révisons le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Dès le début de notre mandat, nous avons diagnostiqué un nombre important de voies à réhabiliter, bien au-delà de ce que nous pouvons assumer en un seul mandat. La boulangerie a mobilisé une grande partie de nos investissements, tant en termes de temps des élus que des agents.

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025

Date de réception de l'AR: 23/05/2025

035-213501810-DE\_2025\_018-DE

A G E D I

Mme ALLEE : Le mandat précédent n'a pas non plus réalisé beaucoup de travaux de voirie, à part la rue Maréchal Leclerc.  
M. DOUET : Il y a eu également la rue de la Ville Rochelle et la rue sous la ville.

Mme HOUZE ROZE : Nous avons aussi entrepris des travaux aux ateliers et à la lorgnette, et nous avons également emprunté.

Mme ALLEE : À notre arrivée au dernier mandat, il y avait des années que les investissements étaient négligés.

Mme LEPOIZAT : Nous avons reçu une manne financière inespérée, mais nous n'en faisons rien.

Mme SARDIN : Ce fonds de concours est plafonné à 50 % du montant des projets. Ainsi, pour nos trois projets de voirie, nous financerons 50 %. Il n'existe pas de projet pris en charge à 100 %. Nous mettons à jour l'analyse prospective chaque année en fonction des investissements décidés, notamment en matière de voirie, afin d'éviter toute situation financière difficile.

Mme LEPOIZAT : Nous déplorons le manque de préparation en amont dans les commissions et l'absence de participation des habitants.

Mme SARDIN : Le budget ne peut pas être élaboré avec les habitants...

Mme LEPOIZAT : J'ai dit participation, y compris le manque de communication. Vous avez mentionné un projet fantastique sur la mobilité, mais qui en est informé ? Il n'y a pas de site internet, pas de communication. C'est inacceptable.

Mme SARDIN : Il s'agit d'un projet de la communauté de communes que nous ne pouvions pas communiquer avant la décision finale.

Mme LEPOIZAT : Il n'y a aucune communication. Nous découvrons les informations en même temps que les habitants. Pour le budget, il n'y a pas eu de commission avant les deux présentations. Je souhaiterais des commissions élargies avec la participation des habitants.

Mme SARDIN : Depuis le début du mandat, les commissions finances se tiennent sans la participation des habitants, car la gestion financière n'est pas un sujet sur lequel les habitants doivent être impliqués. Ce n'est pas un mode de gestion participatif, cela ne se fait nulle part. Nous consultons nos habitants sur leurs besoins, leurs envies et les projets, par exemple pour la boulangerie où cela est légitime, mais la gestion des finances relève de notre responsabilité en tant qu'élus.

## **DE\_2025\_010 : Formation des élus**

Madame le Maire informe que la formation des élus municipaux est organisée par le CGCT et notamment par l'article L2123-12 du CGCT qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Les organismes de formations doivent être agréés, Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L2123-13 du CGCT, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée de son mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce quota est renouvelable en cas de réélection.

Madame le Maire propose que chaque élu puisse bénéficier, pour la durée de son mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Ø Agrément des organismes de formations ;
- Ø Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- Ø Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- Ø Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre élus.

Les thèmes privilégiés seront :

- Ø La gestion municipale,
- Ø Les fondamentaux de l'action publique locale,

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025  
Date de réception de l'AR: 23/05/2025  
035-213501810-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I

∅ La responsabilité civile et pénale de l' élu,

∅ Les finances, marchés publics et subventions d'une collectivité

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée en 2025 à la formation des élus.

**Vu** les articles L2123-12 et L2123-13 Du Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**D'ADOPTER** la proposition du Maire pour 2025 - montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 1 080.00 €

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

*Pour : 15*

*Contre : 0    Abstention : 0*

*Discussion :*

*Mme LEPOIZAT : Recevez-vous régulièrement des propositions de formation ?*

*Mme BELLANGE (Secrétaire Générale) : de moins en moins, plutôt en début de mandat, que je transmettais à tous les élus.*

#### **DE\_2025\_011 : subvention au CCAS 2025**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention au budget 2025 du Centre Communal d'Action Social de Le Minihic Sur Rance à hauteur de 8 000 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE ROZE, M. DOUET),

**DECIDE** d'attribuer une subvention à hauteur de 8 000 € au CCAS de Le Minihic Sur Rance

**DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 657363 du budget primitif 2025 de la commune de Le Minihic Sur Rance

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

*Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 3*

*Discussion :*

*Mme LEPOIZAT : Je vais m'abstenir parce que le budget du CCAS est voté le 1<sup>er</sup> avril, après le budget de la commune. Selon les documents que j'ai reçus, il apparait un report cumulé assez conséquent avec un excédent pour 2024, donc je préfère voir l'analyse du budget du CCAS avant de décider de la subvention.*

*Mme ALLEE : les dons ont été majorés en 2024.*

*Mme LEPOIZAT : une subvention moindre pourrait être accordée, il faudrait le travailler en amont.*

#### **DE\_2025\_012 : Subventions 2025 aux associations**

La commune souhaite soutenir les actions des associations. Conformément à la délibération n°2016\_036 du 07 avril 2016 relative à la validation d'un document type de demande de subvention, les associations ont déposé une demande de subvention. La commission « vie associative » a étudié les demandes et propose les montants ci-dessous :

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025  
Date de réception de l'AR: 23/05/2025  
035-213501810-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I

Nom association	Montant proposé
A.C.C.A	300,00 €
A.D.I.R.P	100,00 €
<b>Amis de la Baie de la Landriais</b>	500,00 €
A.P.E	500,00 €
Bad'in Minihic	300,00 €
comité des Fêtes	500,00 €
Emeraude Ultimate	250,00 €
Ensemble au jardin	400,00 €
Equidérance	300,00 €
Les Minih'Bouts	300,00 €
Chapelle Saint Buc	500,00 €
U. N. C	300,00 €
Rance Environnement	300,00 €
<b>Total</b>	<b>4 550,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** les propositions de la commission vie associative et décide d'accorder les subventions 2025 ci-dessus pour un montant global de 4 550.00 €

Pour : 15

Contre : 0 Abstention : 0

*Discussion :*

M. ROBIN : La proposition totale de subventions s'élève à 4 550 € cette année, contre 5 000 € l'année dernière. Cette réduction est principalement due au retrait de quatre associations de leurs demandes de subvention, notamment RRR, Lire et Partage, et Les Pirates de l'Art. Cela a donc eu un impact direct sur le budget global. Il est important de noter que toutes les associations ont reçu une subvention égale ou supérieure à celle de l'année précédente, et cinq d'entre elles ont même bénéficié d'une augmentation de leur subvention par rapport à l'année dernière.

Mme HOUZE ROZE : Nous tenons à remercier chaleureusement nos associations et à saluer l'engagement des bénévoles dans les divers événements. Nous souhaitons également mettre en avant le dernier événement en date, le festival de guitare Rance, organisé ce week-end par des bénévoles. Ce fut un spectacle de grande qualité.

M. ROBIN : A-t-on une idée de la fréquentation de cet événement ?

M. DOUET : Samedi, nous avons accueilli environ 150 personnes.

Mme SARDIN : Il est important de ne pas oublier le travail des agents et son coût, bien supérieur aux subventions, ainsi que le temps lié à la communication que nous faisons dans la gazette et les réseaux sociaux.

Mme HOUZE ROZE : Il est également important de mentionner la présence de quelques bénévoles qui ont aidé les agents lors de l'événement.

M. ROBIN : Pour conclure, j'aimerais souligner les efforts d'autofinancement de la plupart des associations, qui contribuent grandement à la réussite de leurs projets.

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025  
Date de réception de l'AR: 23/05/2025  
035-213501810-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I

## DE 2025\_013 : Choix d'un devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse et reprise de l'ancien

L'ancien tracteur tondeuse des services techniques est en panne et en fin de vie. Il est proposé de voter l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse avec reprise de l'ancien.

Trois propositions ont été reçues :

fournisseur	description du matériel	prix de vente HT	reprise en HT
MPS - DINAN QUEVERT	Tonseuse frontale iseki	35 500 €	3000 (sous réserve)
RM Motoculture	Tondeuse autoportée Gianni Ferrari Turbo	36 200 €	5000
JARDIMAN PACE	Tondeuse frontale GRILLO	35 047.71 €	3000

Il est proposé de retenir la proposition de RM Motoculture – ZA LA CHESNAIS – 35430 SAINT JOUAN DES GUERETS - pour un montant HT de 36 200 € et une reprise de l'ancienne tondeuse ISEKI pour un montant de 5000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'AUTORISER** le Maire à signer le devis avec la société RM Motoculture pour un montant de 36 200 € HT soit 43 440 € TTC

**D'AUTORISER** le Maire à signer la reprise par la société RM Motoculture , pour un montant de 5 000 €

*Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

*Discussion :*

*M. TURMEL : la tondeuse ISEKI a 23 ans d'âge, 4600 heures sur laquelle il y a beaucoup de réparations effectuées. 3 fournisseurs ont été consultés.*

## DE 2025\_014 : Budget camping 2024 : vote du CFU

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 du budget camping ,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le *compte de résultat* synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget camping fait ressortir les résultats suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense	44 853.86 €
Recettes	48 086.75 €
Résultat de l'exercice	3 232.89 €
Excédent/déficit antérieur reporté	21 056.54 €
Résultat de fonctionnement	<b>24 289.43 €</b>

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025  
Date de réception de l'AR: 23/05/2025  
035-213501810-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense	12 589.08 €
Recettes	10 950.17 €
Résultat de l'exercice	- 1 638.91 €
Excédent/déficit antérieur reporté	- 3 464.47 €
Résultat d'investissement	- <b>5 103.38 €</b>

## ENSEMBLE

Dépense	57 442.94 €
Recettes	59 036.92 €
Excédent/déficit antérieur reporté	17 592.07 €
Résultat de l'exercice	<b>19 186.05 €</b>

## RESTES A REALISER

Dépense	12 620.69 €
Recettes	/
Résultat cumulé	6 565.36 €

Après présentation du CFU 2024 du budget camping, Madame Le Maire, Sylvie SARDIN, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme Eliane HERGNO, conseillère déléguée aux finances, pour permettre à l'assemblée de voter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget camping

**DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 14

Contre : 0 Abstention : 0

Discussion :

Mme SARDIN : il faut se rappeler que les travaux commencés en 2024 et se terminant en 2025 sont dus au fait que nous avons eu de belles années de chiffres d'affaires en 2023 et en 2024 ce qui permet d'avoir un excédent et de réaliser ces travaux d'amélioration, de même ces travaux justifient la petite hausse des tarifs. Les restes à réaliser sont les travaux de rénovation engagés en 2024 mais non encore payés. Il faut noter également la participation importante des agents, tout ce qu'a pu être fait en interne, l'a été.

**DE 2025\_015 : Budget camping 2025 : vote du budget primitif**

Madame HERGNO Eliane, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, présente ce budget camping qui s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement est équilibrée à 80 821.59 € en dépenses et en recettes
- La section d'investissement est équilibrée à 45 968.40 en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget camping 2025 qui s'équilibre comme ci-dessus

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025  
Date de réception de l'AR: 23/05/2025  
035-213501810-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I

Discussion :

## **DE\_2025\_016 : Budget plaisance 2024 : Vote du CFU**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 du budget plaisance ,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le *compte de résultat* synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget plaisance fait ressortir les résultats suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense	31 619.38 €
Recettes	30 881.00 €
Résultat de l'exercice	- 738.38 €
Excédent/déficit antérieur reporté	14 797.00 €
Résultat de fonctionnement	<b>14 058.62 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense	15 652.80 €
Recettes	328.43 €
Résultat de l'exercice	- 15 324.37 €
Excédent/déficit antérieur reporté	14 140.78 €
Résultat d'investissement	<b>- 1 183.59 €</b>

### ENSEMBLE

Dépense	47 272.18 €
Recettes	31 209.43 €
Excédent/déficit antérieur reporté	28 937.78 €
Résultat de l'exercice	<b>12 875.03 €</b>

### RESTES A REALISER

Dépense	/
Recettes	/
Résultat des restes à réaliser	/

Après présentation du CFU 2024 du budget Plaisance, Madame Le Maire, Sylvie SARDIN, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme Eliane HERGNO, conseillère déléguée aux finances, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE-ROZE, M. DOUET)

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025  
Date de réception de l'AR: 23/05/2025  
035-213501810-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget plaisance

**DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

*Discussion :*

*Mme SARDIN : Les frais d'AOT ont légèrement augmenté cette année. En ce qui concerne les frais de personnel, les agents ont consacré du temps à la cale de Garel. Il est important de noter que nous n'avons pas augmenté les tarifs depuis le début du mandat, ce qui soulève des questions sur notre capacité à poursuivre les investissements. En 2027, le renouvellement de tous les AOT de la Rance est prévu, et nous imaginons qu'il y aura une forte hausse des coûts.*

*M. TURMEL : Le tapis de ponton sera posé d'ici la fin de la semaine.*

*M. DOUET : Quelles solutions techniques envisageons-nous pour la cale de la Landriais afin de résoudre les problèmes de fixation ?*

*Mme. SARDIN : La solution technique envisagée est similaire à celle actuellement en place, mais elle sera plus coûteuse et dépasse notre budget. Il est important de rappeler que la commune est responsable de la sécurité des usagers.*

*Mme HOUZE ROZE : Une réunion avec les plaisanciers a-t-elle été programmée ?*

*M. ROBIN : Une réunion est prévue avec la DDTM le 2 avril. Par la suite, nous déterminerons une date de réunion avec les usagers de la plaisance, et pas uniquement avec l'association des plaisanciers.*

*Mme LEPOIZAT : Quel est l'état actuel du litige avec l'association des plaisanciers ?*

*Mme SARDIN : Il n'y a pas de nouvelles pour le moment. Les tribunaux sont actuellement surchargés, et ce litige ne semble pas être une priorité.*

*M. DOUET : Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont plafonnées pour rester dans le régime de TVA. Il est important de veiller à ne pas dépasser ce plafond de recettes.*

### **DE\_2025\_017 : Budget plaisance 2025 : Vote du budget primitif**

Madame HERGNO Eliane, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, présente ce budget plaisance qui s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement est équilibrée à 45 058.62 € en dépenses et en recettes
- La section d'investissement est équilibrée à 6 569.44 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE-ROZE, M. DOUET)

- **ADOpte** le budget Plaisance 2025 qui s'équilibre comme ci-dessus.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

*Discussion :*

### **Décisions du Maire**

*DM\_02\_2025 : Signature d'un devis de EMERAUDE ELAGAGE pour l'abattage de 46 cyprès, broyage des branches et troncs laissés sur place, d'un montant de 4 056.00 €*

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025  
Date de réception de l'AR: 23/05/2025  
035-213501810-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I

Mme SARDIN : L'objectif de cet abattage est de poursuivre les travaux dans le cadre de la coulée verte. Cette opération a été validée par le Parc Naturel Régional (PNR). L'idée est de supprimer cette haie monospécifique qui ne favorise pas le développement de la biodiversité. Cette haie sera remplacée samedi, et nous faisons appel à tous les volontaires amoureux des arbres pour aider à la replantation. Les troncs des cyprès seront valorisés, bien que ce ne soit pas un bois d'œuvre. Glaz Project a proposé de les utiliser en partie pour le bâtiment provisoire au terrain du Pron.

Mme LEPOIZAT : Effectivement, et c'est la raison pour laquelle ces troncs ont été laissés sur place. Il y a eu un petit problème de communication puisque vous avez choisi de diffuser cette information via Panneapocket, une application privée. Qu'en est-il du traitement de l'information pour ceux qui n'utilisent pas cette application ?

Mme SARDIN : Panneapocket est utilisé par un grand nombre de citoyens de la commune.

Mme LEPOIZAT : C'est un outil d'information intéressant, mais pas un outil de communication. Nous déplorons fortement les moyens de communication actuels, qui ne sont pas toujours justes et équitables. La gazette a son utilité, mais elle n'est pas suffisante. Les personnes qui n'utilisent pas Panneapocket ne sont pas forcément informées.

Mme SARDIN : Proposez-nous d'autres moyens de communication.

Mme LEPOIZAT : J'ai vu que le site Internet allait être retravaillé, enfin !

Mme SARDIN : Il n'y aura plus de newsletter, remplacée par Panneapocket.

Mme LEPOIZAT : Je vous reconnais un point positif sur la communication de la coulée verte, mais ce n'est pas suffisant. Quand un habitant arrive, il va sur le site de la ville, pas sur Panneapocket. Pour les branches, il y a eu un appel à venir les chercher, mais des branches ont été livrées à domicile chez M. SARDIN, alors que le message indiquait qu'il fallait venir les chercher sur place.

Mme SARDIN : Il vous a été rappelé par Mme BELLANGE, la Secrétaire Générale, qu'une fois coupé, le bois et le broyat deviennent la propriété de la société qui l'a coupé, et qu'elle peut en disposer comme elle le souhaite. Mon mari est agriculteur et, à ce titre, il a les mêmes droits que tout autre agriculteur. D'autres agriculteurs de la commune ont également été livrés, ce n'est donc pas un avantage particulier. D'autant que le broyat de cyprès n'a pas grande utilité. Ces informations vous ont déjà été données.

Mme BELLANGE : J'ajoute que les livraisons n'ont pas été faites par la commune, mais par la société à qui appartient le broyat.

Mme SARDIN : Ce sont des pratiques habituelles.

Mme LEPOIZAT : Il a été relaté dans un journal que ce projet de ferme pourrait être intéressant dans le cadre du projet territorial alimentaire. Pourquoi ce projet n'a-t-il jamais été exposé au public s'il revêt des enjeux et un atout important ? Trois serres ont été construites alors sans jugement pourquoi ce projet n'a-t-il pas été présenté s'il a un intérêt aussi notoire pour la commune ? Vous avez rappelé que c'est un projet privé, mais la chèvrerie était également un projet privé et pourtant il a fait l'objet d'échanges. Pourquoi n'y a-t-il pas un simple échange sur ce qui va se passer ?

Mme SARDIN : Il y a eu une présentation du projet en commission. Ce n'est pas parce que c'est mon mari qu'il y a un traitement différent. D'autres poses de serres sur la commune n'ont pas suscité votre intérêt. Il y a une capacité à poser des serres avec une demande d'autorisation, validée par la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, par des commissions pour le paysage et l'environnement, suivant le processus habituel.

Mme LEPOIZAT : Mais qu'est-ce qui va se passer ?

Mme SARDIN : Si nous pouvions arrêter de centrer nos échanges en conseil municipal sur un seul des agriculteurs du Minihic, ce serait bien.

Mme BELLANGE : Avec l'accord de Mme SARDIN, je vais prendre la parole. C'est un projet privé, la commune n'a pas à savoir ce qu'il va planter comme légumes. Si vous êtes intéressés par ce projet, vous pouvez aller voir l'agriculteur tout comme n'importe quel autre agriculteur, par exemple à Beauchêne, mais ce n'est pas en conseil municipal que cela doit être débattu.

DM\_03\_2025 : Signature d'un devis de AS BOIS pour changement d'un volet roulant de l'école publique pour 1 353.60 €

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025  
Date de reception de l'AR: 23/05/2025  
035-213501810-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I

*DM\_04\_2025 : signature d'un devis de VILLESALMON pour le remplissage de deux cuves d'eaux usées à la boulangerie et la poste pour un montant de 3 567.00 €*

*Mme HOUZE ROZE : c'est M. POULARD qui nous a averti, il faut quand même le rappeler.*

*M. TURMEL : il ne nous a pas alerté, c'est lors du terrassement que les ouvriers ont découverts deux fosses à destination des eaux pluviales.*

*Mme HOUZE ROZE : cette somme n'a pas été prévue dans le budget de la boulangerie.*

*Mme SARDIN : non, tout ce qui est prévu est dans le budget, mais comme dans tout chantier, il y a parfois des compléments, et ceux-ci font l'objet d'une information au conseil si le montant est supérieur à 1000 €.*

*Toute somme importante est discutée au moins en réunion d'adjoint ou en commission, et, selon le montant, présentée en conseil municipal.*

*DM\_05\_2025 : Signature d'un devis de SOFIBAC pour des vêtements professionnels et EPI d'un montant de 1 515.68 €*

## **DIA**

### REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER DEPOSEES ET DECIDEES Mairie de LE MINIHIC-SUR-RANCE du 30/01/2025 au 17/03/2025

Dossier	Propriété	Description	Décision	Prix
LE MINIHIC-SUR-RANCE DA 35181 25 00001 Dépôt le 06/02/2025	Parcelles C 340 - 272 - 339 40, rue du Haut Bignon	Terrain bâti de 349 ca	non-préemption 06/02/2025	120 000 €

**Fin du conseil : 20h55**

Sylvie SARDIN  
Président de séance

Jean-Marc DUVAL  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/05/2025  
Date de reception de l'AR: 23/05/2025  
035-213501810-DE\_2025\_018-DE  
A G E D I